

Portant validation d'avenant au marché de réhabilitation d'un pôle de service

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la décision n°189-2024 portant validation des offres pour la réhabilitation d'un pôle de service
Vu les projets d'avenant

Considérant les modifications dues au projet,
Considérant qu'il convient de signer les avenants afin d'assurer une continuité dans la réalisation des travaux

DECIDE :

De valider l'avenant n°1 au lot n°2 avec la société GARNIER pour un montant de 7350 € HT ;

De valider l'avenant n°1 au lot n°3 avec la société MORIN pour un montant de 2 985,46 € HT ;

De valider l'avenant n°1 au lot n°9 avec la société DUCHESNE pour un montant de 6 676,80 € HT

signé électroniquement le 24/01/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

